

**COLLECTIVITÉ
EUROPÉENNE
D'ALSACE**

**Réunion
du
13 juillet 2021**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du mardi 13 juillet 2021

Délibérations

(La séance est ouverte à 9 heures 36 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace).

Présents :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane.

Excusés avec procuration

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à Catherine GRAEF-ECKERT
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Si vous voulez bien vous installer, chers collègues. Bonjour à toutes et à tous, à ceux que je n’aurais pas encore vus. Je propose à Robin de faire l’appel. Merci beaucoup.

M. CLAUSS procède à l’appel nominal.

Merci Robin.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers d’Alsace, chers collègues, nous allons procéder dans quelques instants à la désignation de nos représentants, d’une part dans différentes instances opérationnelles qui mettent en œuvre nos compétences, et d’autre part dans les instances auxquelles la Collectivité européenne d’Alsace participe à la gouvernance en qualité de membre de droit. Aujourd’hui, nous allons parler d’un peu plus de 200 représentations. Il nous en restera encore 700 à mettre en place. Je tiens à le dire. Il y a donc des possibilités d’actions et d’engagements importants pour notre Collectivité.

Avant de proposer à vos suffrages les noms de nos représentants, permettez-moi de rappeler quelques considérations sur le rôle des élus la République que nous sommes, qui me paraissent d’autant plus importantes que nous avons tous à l’esprit le contexte des dernières élections.

Nous le savons tous : servir l’intérêt général, mais surtout bien servir l’intérêt général, n’est pas vide de sens. C’est notre engagement commun, mais surtout un engagement qui a comme seul parti celui de la cause des Alsaciens et de nos territoires d’Alsace. Social, éducation, jeunesse, Europe, coopération transfrontalière, environnement, agriculture, attractivité, aménagement du territoire, urbanisme et habitat, culture et patrimoine, et enfin tourisme : la liste où siègent nos représentants est longue ; elle est surtout le reflet de la diversité des périmètres auxquels la Collectivité européenne d’Alsace participe en qualité de pilote ou de copilote.

À la diversité de ces nombreux périmètres de compétence, j’associe volontiers un dénominateur commun qui leur est transversal, qui est celui du rôle des élus que nous sommes et des valeurs que nos concitoyens sont en droit d’attendre que nous incarnions, à commencer par l’exemplarité, pour n’en citer qu’une autant essentielle que centrale à notre action d’élus de la République. Dans toutes les instances où nous sommes présents, nous sommes tout d’abord les ambassadeurs, les représentants de la Collectivité européenne d’Alsace et des Alsaciens.

Fort de cette logique, je suis convaincu que, dans les représentations que vous aurez, vous saurez tous apporter votre contribution aussi bien en termes de compétences personnelles, que de cohérence avec les politiques publiques décidées par notre Assemblée. Ce ne sera pas toujours une tâche facile, parce que leurs analyses, leurs sensibilités voire leurs partis pris de travail ne seront pas forcément ceux des autres. Mais je crois davantage aux vertus de la coopération, de l’intelligence collective, qu’aux visions partisans qui sont parfois stériles et qui ne mènent à rien, si ce n’est à courir le risque de dégrader au final davantage encore le lien démocratique avec nos concitoyens. Et, reconnaissez-le, la démocratie n’a

pas besoin de cela.

Personnellement, je crois davantage au positivisme politique. Je crois aussi que, de façon générale, il en va de la responsabilité des élus que nous sommes de ne pas se laisser aller au confort de la représentation passive, où siéger serait synonyme d'attitudes et de comportements statiques. Nous n'avons pas été élus pour émarger sur une liste de présence. Nous avons été élus pour travailler pour les Alsaciens. Vous le savez : ma conception de l'élu est celle de la femme ou de l'homme public proactif, engagé pour ses concitoyens. L'altruisme, sans angélisme, est l'essence même de notre engagement à travailler ensemble, et avec tout autre acteur public, pour servir le bien commun des territoires d'Alsace.

Alors engageons-nous dans l'action positive : celle qui fait bouger les lignes, parce que nous avons de belles causes à défendre dans chacune des instances où la Collectivité européenne d'Alsace préside ou siège. Soyons aussi toujours attentif à ce que notre vision et notre volonté politique soient prises en considération par les gestionnaires de celles-ci. Je dis bien « gestionnaires ». Je fais bien la différence entre le rôle d'un élu et d'un gestionnaire d'une organisation et d'une structure. Je le fais parce que, dans l'absolu, c'est toujours et d'abord l'élu en responsabilité qui répond à ses engagements, tant auprès de la Collectivité européenne d'Alsace qu'il représente, qu'in fine auprès des Alsaciens et auprès des habitants de son canton. C'est pourquoi je crois qu'il est bon de rappeler cette évidence que nous connaissons tous : il est si important de bien travailler en proximité, autant avec les gouvernances qu'avec les administrations des instances où nous représentons la Collectivité européenne d'Alsace.

Je me permets d'ajouter très humblement que je continuerai toujours à vous encourager personnellement, mes chers collègues, à être à l'écoute de nos concitoyens, des associations et de la société civile, et plus précisément à l'écoute de leur vécu, de leur retour d'expérience, de leurs attentes pour nourrir vos réflexions et être toujours force de propositions pour la Collectivité européenne d'Alsace et au nom de celle-ci. Si vous voulez être partie prenante sur l'évolution des politiques publiques, sur le RSA ou sur l'insertion, je pense qu'il est important de siéger en Commission territoriale RSA, et voir le concret de la difficulté de l'insertion des bénéficiaires du RSA, les difficultés que cela peut générer. Si vous voulez vous impliquer sur le bilinguisme, je pense qu'il est important d'abord de siéger dans son collège de canton et de voir concrètement comment cela se passe, parce que c'est en tirant parti de l'expérience sur le terrain que nous pouvons influencer positivement une politique publique et ne pas être en posture de « sachants » que nous pouvons parfois reprocher aux hauts fonctionnaires au niveau national. Tout cela suppose de prendre le temps d'être curieux des autres, d'être respectueux de leur savoir, et sans relâche d'associer volonté et constance dans l'effort pendant toute la durée des sept années de cette nouvelle mandature. Les représentations aujourd'hui ne durent pas une seule fois ; c'est sur la durée et la présence sur le terrain que notre action sera jugée.

Je crois que les élus représentants la Collectivité européenne d'Alsace prouveront qu'ils sont de véritables traits d'union républicains, animés par leur devoir de faire et de bien faire, exemplaires et respectueux du contrat tacite passé avec nos concitoyens. C'est alors que j'ai le sentiment que nous avancerons correctement sur le chemin de la réconciliation démocratique et de l'intérêt des électeurs pour l'action publique. C'est un grand défi pour nous. Je suis confiant dans l'avenir, parce que je sais comme vous que nous sommes animés d'une même volonté, sincère, de faire mieux et encore mieux dans l'intérêt bien compris des Alsaciens et des territoires d'Alsace.

Je vous remercie par avance de votre implication, même si je mesure bien qu'après la Covid, qui malheureusement – vous avez suivi l'expression du Président de la République – n'a pas fini de perturber la vie de nos concitoyens et la vie économique et sociale de nos territoires, beaucoup d'entre vous aspirent aujourd'hui à des vacances bien méritées. Mais avant que chacune et chacun d'entre vous puisse faire valoir ses droits à un peu de repos

pour se ressourcer, pour être encore plus efficace et plus engagé à son retour, je compte sur vous pour que nous puissions aujourd'hui mettre en œuvre ces délégations et ces représentations, qui vont être utiles pour poursuivre la démarche de préparation de cette rentrée. Je vous remercie par avance et je vous souhaite un excellent travail et une excellente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux différents représentants de groupe, en commençant par Monsieur Florian KOBRYN.

M. KOBRYN – Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est à mon tour de prendre la parole, au nom du groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire. Avant d'évoquer les points à l'ordre du jour, je souhaite d'abord présenter rapidement notre groupe, qui s'est constitué la fois dernière. Ce groupe politique sera le seul groupe d'opposition au sein de cette Assemblée pour les sept prochaines années. Composé de deux élus d'Europe écologie les Verts, d'une élue communiste et du citoyen non encarté que je suis, nous souhaitons être une opposition à la fois constructive, vigilante et déterminée. Les questions de justice sociale, d'urgence climatique et de crise démocratique seront au cœur de notre action. L'heure n'est plus à la hiérarchisation de ces enjeux. Nous devons y répondre conjointement pour relever les immenses défis qui se posent à nous. Et au-delà des quatre élus que nous sommes sur nos deux cantons strasbourgeois, nous serons également les porte-voix des plus de 50 000 électeurs en Alsace ayant glissé un bulletin vert lors de cette élection. Ce choix d'un électeur sur cinq sur notre territoire confirme la prise de conscience croissante de l'urgence écologique.

Pour revenir maintenant rapidement à la plénière d'aujourd'hui, nous aurons effectivement, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé, à décider collectivement de quatre sujets. Il s'agit d'abord de la désignation de nos représentants dans divers organismes et diverses commissions. Ensuite, il nous reviendra de décider des moyens à la disposition des élus et des groupes d'élus. Nous voterons également les indemnités qui seront versées aux élus avant d'évoquer les premières délibérations relatives aux travaux des commissions.

Concernant les deux premiers points, c'est-à-dire la désignation des représentants et les moyens de travailler des élus, les décisions prises mettront en avant la place que nous souhaitons accorder à toute la diversité de notre Assemblée. Lors de votre premier discours, pendant la séance d'introduction du 1^{er} juillet, Monsieur le Président, vous avez affirmé votre souhait de renouer le lien démocratique avec la population. Vous avez fait part de votre détermination à placer le conseiller d'Alsace, quelle que soit sa couleur politique, au cœur de ce dialogue. Vous avez également exprimé votre souhait de faire des élus la porte d'entrée du dialogue avec les habitants et les acteurs. Ce matin encore, vous avez évoqué votre souhait de coopération. Nous nous réjouissons de tout cela.

Mais après le temps de la parole, vient le temps des actes. Il nous revient en effet aujourd'hui, mes chers collègues, de décider collectivement de notre manière d'organiser le débat démocratique dans notre Assemblée, mais aussi dans les instances de nos territoires. Il nous revient de choisir la place accordée à chaque sensibilité de notre Assemblée. Il nous revient de choisir de respecter chacun des votes exprimés les 20 et 27 juin derniers. Comme vous le voyez, mes chers collègues, loin d'être une session technique, cette plénière sera au contraire on ne peut plus politique, et nous serons tous les quatre, au nom du groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire, au rendez-vous pour discuter ensemble de ces enjeux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. La parole est à Nicolas JANDER.

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues. Cette première séance après la séance d'installation est un moment fort. Vous êtes, Monsieur le Président, le premier Président issu des urnes de l'Alsace retrouvée. Nous sommes tous ici les premiers élus de

cette nouvelle Collectivité, négociée puis créée par la loi. Nous sommes les premiers conseillers d'Alsace choisis par les électeurs alsaciens. La campagne électorale tronquée que nous avons vécue n'a pas vraiment mis en avant cette révolution sereine alsacienne, le caractère exceptionnel et unique de la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Il faut le dire : il nous faut être fiers d'être de celles et ceux qui vont, à partir d'aujourd'hui, bâtir cette nouvelle Alsace.

Cette Collectivité européenne d'Alsace a de la chance. Désirée et attendue depuis longtemps, née naturellement le 1^{er} janvier dernier, elle repose dans cette Assemblée sur la volonté et sur l'expérience des élus des groupes majoritaires, qui sont aussi conscients du travail qu'il reste à fournir.

Nous avons pour nous la reconnaissance de nos concitoyens, qui ont reconduit très largement la majorité sortante, regroupée autour du beau slogan « Unis pour l'Alsace ». J'en profite pour féliciter tous les collègues élus et pour souhaiter une cordiale bienvenue dans cette Assemblée aux nouveaux élus.

Nous avons aussi pour nous les nouvelles compétences que la loi nous a données, et que nous allons maintenant pouvoir pleinement exercer. Forts de cette expérience, nous allons montrer ce que nous savons faire au service des Alsaciennes et des Alsaciens.

La séance de ce jour est plutôt technique, puisqu'il s'agit notamment de désigner les représentants de la Collectivité dans plus de 250 organismes extérieurs ou satellites. Et il y en aura encore, comme vous l'avez rappelé dans votre propos liminaire, Monsieur le Président, 700 autres au mois de septembre. Je le dis à celles et ceux qui seraient déçus de ne pas siéger dans tel ou tel organisme. Il y aura encore beaucoup de pain sur la planche.

Dans le contexte actuel de défiance envers les élus, de « bashing » incessant envers eux que nous ressentons tous, il est bon de rappeler, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président, qu'être élu, ce n'est pas uniquement siéger en séance plénière, en Commission permanente, en Commission thématique. Ce n'est pas uniquement non plus être présent quotidiennement sur le terrain, dans son canton, auprès des associations ou des forces vives. Mais c'est aussi représenter activement notre Collectivité dans plus de 900 organismes extérieurs. Ce travail de l'ombre, personne ne le voit, personne n'en parle jamais. Pourtant, c'est aussi cela la réalité de notre investissement au service de nos concitoyens.

Mes chers collègues, nous pouvons compter sur un intergroupe majoritaire fort de 74 élus sur 80. Dans ce contexte, il n'est pas illogique de l'organiser autour de deux groupes politiques reprenant les deux sensibilités de la majorité alsacienne. La force des départements alsaciens a toujours été l'alliance des deux courants majeurs historiques que sont les centristes et la droite républicaine. C'est cette alliance qui a garanti notre stabilité et une majorité alsacienne qui n'a que peu été touchée par les fluctuations nationales et qui a permis à l'Alsace d'être en tête dans toute une série de domaines pendant de longues années. Il n'est dans l'idée de personne de changer cela. Ce qui nous importe à tous, c'est de faire gagner l'Alsace et rien d'autre. La force de cette alliance est à la fois la diversité de la majorité entre centristes et élus de droite, et le fait que les centristes et indépendants – beaucoup y tiennent – se retrouvent forts et unis pour exercer parfaitement leur rôle de soutien au Président et d'aiguillon positif de toute la majorité. Nous, les centristes et indépendants, sommes décentralisateurs, pour les politiques de proximité, pour une approche sociale et environnementale engagée, pour le bilinguisme et pour l'Europe. Le groupe que j'ai l'honneur de présider, et qui se dénommera – nous le savons depuis quelques minutes – « Centristes et indépendants d'Alsace », rassemble des femmes et des hommes issus de traditions et de partis différents. Parce qu'il est uni dans sa diversité, il sera l'outil qui permettra de travailler efficacement ensemble au service de la majorité unie avec et derrière le Président Frédéric BIERRY au service des Alsaciennes et des Alsaciens.

Nous avons une vision et la volonté d'y arriver. L'Alsace n'est pas un rêve. Elle n'est pas morte. À nous de la faire vivre encore plus au service et au bénéfice de ses habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. La parole est à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, mes chers collègues. Nous voilà à nouveau tous réunis dans cet hémicycle, où tout a débuté le 2 janvier dernier lors de l'installation officielle de la Collectivité européenne d'Alsace. Depuis six mois que cette Assemblée préside aux destinées de l'Alsace, force est de constater que nos concitoyens ont clairement fait le choix de reconduire la grande majorité de ses membres lors des élections de juin. Il s'agit là d'un témoignage de confiance affirmé, non seulement pour le travail de fond réalisé mais également pour les perspectives d'avenir clairement énoncées durant la campagne.

L'abstention massive nous interpelle, en Alsace comme dans le reste de notre pays. Il nous revient d'écouter, de comprendre le message qui nous a été adressé. Il nous revient de donner le meilleur pour inverser les choses, donner à nouveau confiance à nos concitoyens en l'action publique locale et régionale.

Je profite de cette occasion pour exprimer toute ma gratitude à nos anciens collègues qui ne sont plus présents parmi nous aujourd'hui. Ils ont été les premiers de cordée de ce formidable projet d'Alsace unie, qu'il nous revient à nous tous de poursuivre avec la même détermination. Je leur adresse un grand merci et nous saurons nous montrer à la hauteur.

À chacune et chacun d'entre vous, mes chers collègues, je souhaite pleine réussite et satisfaction dans l'exercice de ce nouveau mandat. Il s'agit de servir la Collectivité européenne d'Alsace, de servir nos concitoyens et de ne jamais y chercher un avantage personnel.

Nous disposons désormais d'un mandat de près de sept ans. Cette échéance va nous permettre de mettre en œuvre les chantiers indispensables au renouveau de l'Alsace. Fort heureusement, il ne sera pas nécessaire de dépenser des fortunes en plan de communication – ce n'est pas le genre de notre Président – pour expliquer ce qu'est la Collectivité européenne d'Alsace à nos concitoyens : ils le comprendront bien vite à l'aune de l'ensemble des actions qui seront engagées ou qui le sont déjà, comme le plan de rebond dans le cadre du service public alsacien. Et puis n'oublions pas que nous disposons des meilleurs relais d'information sur le terrain, à savoir vous toutes et tous ici présents, vous les élus de la proximité par excellence, vous qui êtes assurément les meilleurs ambassadeurs de notre Collectivité.

Je suis très heureux d'animer à nouveau le groupe majoritaire de la Collectivité européenne d'Alsace, de pouvoir représenter des femmes et des hommes de conviction tels que vous, des élus qui ont l'Alsace chevillée au corps. Je vous adresse mes sincères remerciements pour cette marque de confiance. Cette Collectivité alsacienne, nous l'avons en effet appelée de nos vœux. Aujourd'hui, nous sommes plus que jamais engagés dans sa totale réussite. Nous avons pris nos responsabilités, nous avons mené un combat de chaque instant tout au long de cette dernière mandature afin de rendre à notre Alsace ses couleurs, son nom, sa dignité ainsi que les moyens de son rayonnement et de son épanouissement au service de nos concitoyens.

Nous avons parfaitement conscience de n'être qu'au début de l'histoire, de cette histoire de l'Alsace du 21^e siècle que nous allons écrire ensemble pour permettre à notre territoire d'entrer résolument dans une nouvelle dimension et une nouvelle dynamique. Le travail n'est pas achevé par le résultat du scrutin ; il ne fait que débiter. Notre ambition est plus que jamais de répondre aux attentes des Alsaciens dans leurs besoins du quotidien, de poursuivre, d'amplifier notre action proximité grâce à ces nouvelles compétences,

d'intégrer la dimension européenne dans chacune de nos actions, et d'initier ce qui est fondamental à nos yeux : une nouvelle façon d'associer les citoyens à l'action publique, de dialoguer avec eux, non seulement pour connaître précisément leur avis sur un certain nombre de dossiers à fort enjeu – il y en a – mais aussi et surtout pour que nos échanges soient fondés sur plus de simplicité et de lisibilité. Ce qui est évident pour nous ne l'est pas toujours aux yeux de nos concitoyens. Cela doit contribuer à faire renaître un intérêt pour l'action déterminante de notre Collectivité.

Mes chers collègues, nous pouvons affirmer sans crainte que nous sommes prêts à relever ces nouveaux défis. Le chantier sera certes important, mais il n'est pas possible tergiverser. Nous le sentons bien. L'époque n'est plus à l'uniformité de l'application des politiques publiques sur un territoire, mais également à l'écoute, au soutien des initiatives locales, régionales, des expériences, des innovations.

Avec la Collectivité européenne d'Alsace, nous disposons d'un formidable instrument au service de notre population, des élus, des forces vives, associatives, économiques. Dans un monde où les enjeux globaux et locaux s'articulent et s'entrechoquent chaque jour, nous en avons une parfaite illustration depuis plusieurs mois avec cette crise sanitaire. Il est urgent que les territoires puissent enfin disposer des moyens pour être plus dynamiques et élastiques, et répondre aux défis qui se présentent à eux. Il va de soi que nous ferons la preuve de notre inventivité très rapidement.

Monsieur le Président, le groupe majoritaire prendra toute sa part, toute sa responsabilité, car il en va de l'avenir de l'Alsace. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. Je vous propose, après l'intervention des présidents de groupe, de passer à l'examen des 13 rapports de notre séance plénière.

M. LE PRÉSIDENT – Nous commençons par les rapports 7 à 13, qui ne contiennent pas de désignation. Nous nous concentrerons ensuite sur les blocs de désignations concernant les rapports 1 à 6.

CD-2021-7-0-7 - Délégations complémentaires consenties au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le premier rapport soumis à votre approbation porte sur les délégations complémentaires qui me sont consenties en tant que Président de la Collectivité européenne d'Alsace, essentiellement prévues dans les articles L1413-1 et L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, à savoir le pouvoir de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux sur tout projet de délégation de service public et de création de régie avant que l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace ne se prononce. Concernant la deuxième délégation complémentaire, il s'agit du pouvoir de procéder à des mouvements de crédit d'ampleur limitée de chapitre en chapitre pour le budget principal de la Collectivité européenne d'Alsace, pour notre budget annexe du laboratoire vétérinaire d'Alsace ainsi que pour le budget annexe du parc des véhicules et des bacs rhénans, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Est ce qu'il y a sur ce point des questions, des remarques ou des demandes d'intervention ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-7-0-8 - Moyens mis à disposition des conseillers d'Alsace

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, sur les moyens mis à disposition des Conseillers d'Alsace. Je pense que vous l'avez lu avec attention. Il s'agit de moyens bureautiques, informatiques et de téléphonie. Je rappelle ce que je vous avais dit lors de la précédente séance, à savoir que nous tenions compte d'abord des nouveaux arrivés qui n'ont pas du tout le matériel adapté. Pour les autres, les plus anciens d'entre nous, parfois le matériel est encore en très bon état. Je propose que ce soit au fur et à mesure de son obsolescence que ce matériel soit modifié. La priorité irait à mes yeux à ceux qui n'ont pas du tout été jusqu'à présent équipés. Mais si votre matériel est en mauvais état, vous pourriez bien évidemment faire valoir vos droits à ces transformations.

Dans ce rapport, il est aussi prévu que les frais de déplacements en transports en commun, en TER et via les réseaux urbains, ainsi que les frais de covoiturage et d'autopartage puissent être pris en charge par notre Collectivité. C'est ce que nous avons déjà auparavant.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques particulières ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-7-0-9 - Moyens mis à disposition des groupes d'élus

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant concerne les moyens mis à disposition des groupes d'élus. Je rappelle qu'avant la création de la Collectivité européenne d'Alsace, il y avait deux modes d'accompagnement des groupes : un mode haut-rhinois et un mode bas-rhinois. Le mode haut-rhinois allait plus loin dans l'accompagnement des groupes et nous avons défini le 2 janvier que nous mettrions en place le mode haut-rhinois, qui permettait aux groupes de pouvoir travailler. Bien évidemment, les moyens dévolus sont au prorata du nombre de représentants. Je tiens à préciser que le groupe des Républicains pourrait même à ce titre aller jusqu'à six collaborateurs, mais que, dans un souci d'attention particulière à la dépense publique, il se contentera de deux collaborateurs. Le calcul est prévu au regard du nombre d'élus.

Est ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette question ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Je voulais juste intervenir sur cette délibération qui contient effectivement plusieurs aspects, et uniquement revenir sur la partie des moyens humains. Nous vous avons fait une proposition pour ne plus répartir les moyens uniquement à la proportionnelle et pour tenir compte d'un principe d'équité. Nous ne contestons pas ici le fait majoritaire. En revanche, il nous paraît important, au nom de l'expression de la pluralité politique, de permettre à chaque groupe de disposer de moyens suffisants. Au nom de ce principe-là, certaines collectivités ailleurs en France ont fait le choix politique de répartir les moyens des groupes selon ce principe d'équité. Nous pouvons citer la Ville de Strasbourg ou celle de Lyon par exemple. Nous regrettons juste que ce ne soit pas le cas ici, mais nous en prenons acte.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ces propositions ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-7-0-10 - Indemnités des conseillers d'Alsace et frais divers

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous continuons avec les indemnités des conseillers d'Alsace et les frais divers. Nous vous proposons de fixer le taux de l'indemnité de fonction allouée aux élus. Je rappelle que la loi nous autorise à adopter un taux allant jusqu'à 70 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Je vous propose de rester à 65 %, c'est-à-dire au même niveau que ce que nous avons défini au 2 janvier dernier, soit 2 528 euros bruts mensuels. Puisque je ne suis pas sûr que beaucoup de gens de manière générale plafonnent leurs revenus quand ils ont l'opportunité de l'augmenter, je tiens à souligner que cela fera quand même une économie sur la mandature de 1,4 million d'euros, ce qui sera permis par la volonté des élus de tenir compte aussi de la réalité économique et sociale de notre pays et des moyens limités de notre Collectivité pour faire face à tous les projets qu'elle veut mettre en œuvre. Je tiens à souligner qu'il s'agit de 1,4 million d'euros, dont nous nous privons collectivement dans l'intérêt général. Je vous en suis reconnaissant.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-7-1-1 - Proposition de mise en place d'un règlement intérieur du compte épargne temps (CET) pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à la Commission du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants. Le premier rapport est la proposition de mise en place d'un règlement intérieur du compte épargne temps pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace. Je donne la parole à son rapporteur, Isabelle DOLLINGER.

Mme DOLLINGER – Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Le dispositif du compte épargne temps a été identifié comme l'un des sujets de convergence prioritaires dans le contexte de la préparation de la Collectivité européenne d'Alsace. Dans sa séance du 19 avril 2021, la Commission permanente a ainsi adopté un règlement intérieur de ce compte épargne temps harmonisé et applicable à l'ensemble des agents de notre Collectivité. Par courrier du 17 juin 2021, Madame la Préfète a formé un recours gracieux contre cette délibération au motif que la Commission permanente n'aurait pas reçu délégation pour se prononcer en ce domaine, dès lors que l'adoption de ce règlement qui prévoit l'indemnisation des jours de congés épargnés au-delà du seuil réglementaire de quinze jours se rattacherait au régime indemnitaire et que cette mesure nécessiterait donc une inscription budgétaire. Par courrier du 6 juillet dernier, l'administration a porté des arguments visant à défendre le caractère tout à fait régulier de cette délibération. Toutefois, en l'absence d'une réponse des services de l'État sur les justifications apportées, il est proposé de maintenir l'adoption de ce règlement par le Conseil aujourd'hui réuni en séance plénière de la Collectivité européenne d'Alsace dans les mêmes termes que ceux soumis à la Commission permanente du 19 avril dernier. Il n'y a donc pas de modifications majeures. Il s'agit juste du passage en séance plénière. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette question ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-7-5-1 - Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires pour 2021 aux collèges publics du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons donc au rapport suivant, portant sur les propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Je vais juste donner une explication de texte aux nouveaux élus. Nous avons annuellement un budget prévisionnel des besoins de fonctionnement des collèges. Au fur et à mesure de l'année, au regard de circonstances particulières, nous ajustons les besoins et les moyens aux réalités vécues dans les établissements. Il y a parfois du matériel qui casse ou qui ne fonctionne plus, ce qui justifie que nous accompagnions et renforçons les moyens accordés aux collèges. Ce rapport comprend ainsi quelques éléments de dotations de fonctionnement complémentaires concernant les collèges. Nicolas, souhaites-tu ajouter des éléments de présentation ?

M. MATT – Monsieur le Président, comme mentionné en conclusion du résumé de ce rapport, il s'agit au total de 71 165,79 euros identifiés et proposés pour accompagner une partie des collèges du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il est à noter qu'une convergence des politiques de financement des collèges dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin est attendue pour le 1^{er} janvier 2023. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce point ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-7-8-2 - Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à la Commission efficacité et sobriété financière. La parole est à Lara MILLION pour présenter le règlement budgétaire et financier de la Collectivité.

Mme MILLION – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace, très normé. Il s'agit d'ajustements techniques, de prise en compte de l'évolution de la nouvelle nomenclature budgétaire, c'est-à-dire la M57. Ce règlement financier est valable pour toute la durée de la nouvelle mandature.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a des questions sur le règlement financier ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-7-0-1 - Élection des membres de la Commission d'appel d'offres, du jury de concours et de la Commission de délégation de service public

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons du coup aux rapports relatifs aux représentations et aux délégations. Nous commençons par le rapport sur l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, du jury de concours et de la Commission de délégation de service public. Vous avez tous été destinataires de ces rapports et des propositions des personnes qui vont être en responsabilité dans le cadre de ces missions. Est-ce qu'il y a

des remarques particulières ? Les candidats apparaissent sur vos écrans, ce qui vous permet de suivre. Il ne faut pas avoir 55 ans, parce qu'à cet âge, nous ne pouvons pas lire les noms, même avec des lunettes, sauf si nous sommes dotés d'une vision de bonne qualité. Je vois que certains ont l'air de bien voir, donc cela me rassure. C'est ainsi que je vois que je vieillis, à mon grand désarroi.

Je propose de procéder à un vote à main levée, sauf en cas d'opposition à cela. Monsieur FREMONT, vous avez la parole.

M. FREMONT – Bonjour, Mesdames et Messieurs. L'Assemblée compte trois groupes politiques. Notre groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire a proposé la candidature de Florian KOBRYN à la Commission d'appel d'offres et la candidature de Ludivine QUINTALLET à la Commission de délégation de service public. Nous prenons acte et regrettons que notre groupe ne soit représenté dans aucune de ces deux commissions.

M. LE PRÉSIDENT – J'entends vos remarques. Les demandes sont très fortes pour ces différentes commissions. Nous n'avons pas toujours pu toutes les satisfaire y compris au sein de la majorité. Mais je peux comprendre certaines frustrations. Je propose de passer au vote des candidats proposés. Qui est contre les candidats proposés sur la liste ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Tous les autres sont pour. Les membres de la CAO sont élus.

Nous passons ensuite à la Commission des délégations de service public. Vous voyez cela sur vos écrans. Nous retrouvons les mêmes candidats. Je suppose qu'il y aura la même expression que tout à l'heure.

M. FREMONT – Nous nous sommes déjà exprimés sur les deux commissions.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Nous passons au vote. Je suppose que les quatre membres sont contre. La parole est à Monsieur KORBRYN pour une explication de vote.

M. KOBRYN – Concernant cette Commission, nous n'avions pas présenté de candidature. La prise de parole de tout à l'heure ne concernant que la CAO.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, car ce n'était pas tout à fait clair dans mon esprit. Qui est contre les candidatures proposées ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

CD-2021-7-0-2 - Commission consultative des services publics locaux de la Collectivité européenne d'Alsace - Élection des conseillers d'Alsace

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons ensuite la Commission consultative des services publics locaux de la Collectivité. Il s'agit de 6 titulaires. Est-ce quelqu'un est contre les candidatures qui sont exprimées ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

CD-2021-7-0-3 - Élection des représentants de la CeA à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin et à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Bas-Rhin. Vous avez là aussi la liste des élus. Qui est contre ? Qui

s'abstient ?

Nous passons à la Commission départementale de la coopération intercommunale du Haut-Rhin, avec 5 titulaires. Vous avez cela sous les yeux. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2021-7-0-4 - Désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace aux conseils d'administration des services territoriaux d'incendie et de secours (CASTIS) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons ensuite au conseil d'administration du Service territorial d'incendie et de secours du Bas-Rhin. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Madame QUINTALLET a la parole.

Mme QUINTALLET – Il s'agit d'une prise de parole sur ce conseil d'administration du STIS. Je rappelle que l'Assemblée comporte trois groupes et que notre groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire a proposé la candidature de Damien FREMONT dans cette instance. Nous regrettons de nouveau que notre groupe n'ait pas eu un siège de titulaire au sein des 15 sièges qu'il y a à pourvoir.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons intégré Damien FREMONT en tant que suppléant dans la liste. Monsieur FREMONT a la parole.

M. FREMONT – Nous parlions d'un poste de titulaire. Nous avons noté que l'on me proposait un poste de suppléant.

M. LE PRÉSIDENT – Il est vrai que les représentants verts ont une représentation forte au STIS à Strasbourg. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous passons au conseil d'administration du Service territorial d'incendie et de secours du Haut-Rhin. Il ne devrait pas y avoir de débat, puisqu'il n'y a pas de représentation d'élus écologistes et apparentés aux STIS haut-rhinois. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2021-7-0-5 - Désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons ensuite aux 146 collèges. Je propose que nous les passions ensemble, sauf en cas de demande contraire, sans quoi ne terminerons pas notre séance dans la journée. Madame QUINTALLET a la parole.

Mme QUINTALLET – Nous sommes d'accord concernant le vote global, mais je souhaiterais prendre la parole concernant les collèges, avant ou après votre présentation.

M. LE PRÉSIDENT – Allez-y, je vous en prie.

Mme QUINTALLET – Monsieur le Président, mes chers collègues, je dois vous avouer notre étonnement – je parle au nom de notre groupe – concernant la proposition qui est soumise au vote ce jour. Les élus du groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire sont-ils moins légitimes que les autres élus ? Je pose la question. Le suffrage des électeurs compte-t-il aussi peu pour que les élus qui ont été désignés par le suffrage des électeurs soient sous tutelle de la majorité, jusque dans les conseils d'administration des collèges ?

Cette pratique de mise sous tutelle n'avait pas lieu jusqu'à présent. Est-ce à dire, Monsieur le Président, mes chers collègues, que vous faites une distinction selon les personnes ? Est-ce à dire, Monsieur le Président, mes chers collègues, que vous souhaitez sanctionner les électeurs du choix du renouveau démocratique qu'ils ont affirmé le 27 juin dernier ? Est-ce à dire, Monsieur le Président, mes chers collègues, que vous n'accordez un rôle à l'opposition que si elle s'oppose selon des modalités qui vous conviennent ? Est-ce à dire que vous craignez de voir des écolos citoyens siéger seuls dans les collèges ?

Vous avez évoqué lors de votre discours d'installation vouloir transformer la défiance exprimée par la très forte abstention en un renouveau démocratique. Le renouveau démocratique selon vous passerait-il donc par nier les suffrages exprimés ? Vous avez mis en avant votre souhait de faire du Département un laboratoire national d'innovation démocratique. L'innovation serait-elle de mettre à l'écart certains élus ? Comme rappelé dans notre discours d'ouverture de séance, vous aviez évoqué le souhait de faire de chaque élu la porte d'entrée du dialogue avec les habitants et les acteurs. Fallait-il donc comprendre chaque élu de la majorité ?

En tant qu'élus de nos territoires, nous avons postulé pour 10 sièges dans les collèges de nos territoires. Qu'en est-il des sièges attribués ?

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demande de prise de parole ? Vincent a la parole.

M. DEBES – Merci, Monsieur le Président. Je voulais simplement intervenir sur le fait que sur le canton de Hœnheim, nous avons trois collèges, celui de Mundolsheim, celui d'Eckbolsheim et celui de Souffelweyersheim, et que nous y siégeons tous les deux. À l'époque, nous avons fait une demande. Le collège du Ried à Bischheim accueille une grande majorité d'enfants d'Hœnheim. À ce titre, j'y siégeais aussi puisque la conseillère d'Alsace du canton de Schiltigheim siégeait dans les deux collèges de Schiltigheim. À ce titre, j'y siégeais, non pas dans le binôme, mais comme conseiller de la représentation. Le Maire de Bischheim, également conseiller, y siégeait. Comme nous siégeons toujours, avec Cécile DELATTRE, pour être présents, comme vous l'avez fort bien dit dans vos mots d'introduction, Monsieur le Président, il serait souhaitable que j'y sois et qu'il y ait aussi le ou la représentante du canton de Schiltigheim dans le collège de Bischheim.

M. LE PRÉSIDENT – Catherine a la parole.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci, Monsieur le Président. Je souhaite réagir à ce que vous disiez, Madame. Je crois que tout ce qui a trait aux collèges est une compétence centrale de la Collectivité européenne d'Alsace. Il est donc tout à fait légitime que la voix de la majorité puisse être présente dans tous les conseils d'administration des collèges d'Alsace, aussi en termes d'efficacité pour pouvoir répondre aux questions intéressantes et pertinentes qui sont souvent soulevées par les différents parents d'élèves qui sont présents. Cela facilitera aussi les échanges. Je crois que la pluralité, y compris dans les conseils d'administration, est quelque chose d'extrêmement bénéfique pour faire avancer les dossiers.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Monsieur KOBRYN souhaite s'exprimer.

M. KOBRYN – Je souhaite préciser que ce n'est pas exactement le cas dans tous les collèges et qu'il n'y a pas un membre de la majorité dans chaque collège, mais il s'agit d'un détail. Dans la répartition des sièges, nous avons postulé pour le collège Louis Pasteur, avec une répartition entre le canton de Strasbourg 1 et Strasbourg 2 en raison de la carte scolaire. Mais comme nous n'avons finalement qu'un siège, nous voulions vous proposer de remplacer Damien FREMONT par moi-même dans le collège Louis Pasteur.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant ce point comme la proposition faite par Vincent DEBES, il n’y a pas de souci. Sabine voulait aussi s’exprimer.

Mme DREXLER – Concernant le collège de Seppois-le-Bas, je remplaçais Fabienne ORLANDI pour une question de proximité. Mais pour ce mandat-là, Isabelle HECTOR, qui habite la Commune, pourra y représenter la Collectivité européenne d’Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Nous prenons note de ces modifications. Je me permets ensuite une petite réponse à l’expression de Madame QUINTALLET. Nous avons souhaité que vous ne soyez pas à l’écart dans les collèges. J’en veux pour preuve que vous aurez un représentant titulaire et un suppléant. Vous êtes donc bien présents. À aucun moment, il n’y a cette volonté de mise à l’écart. Mais comme il y a deux titulaires par collège, il me semblait important que la voix de la majorité puisse aussi être entendue dans ces collèges, notamment pour la connaissance fine des dossiers par ceux qui portent la politique éducation au sein de notre Collectivité. Je vous ai dit aussi que vous êtes à la fois représentants en tant qu’élus par vos concitoyens sur votre canton et vous avez cette légitimité. Mais vous n’avez en revanche pas la légitimité de parler au nom de la Collectivité européenne d’Alsace, puisque vous n’êtes pas membre de la majorité. À ce titre, il me semblait important que des représentants de la majorité soient aussi au sein des collèges. Comme je vous l’ai dit dans notre échange préliminaire il y a quelques jours, aujourd’hui, nous ne savons pas quelles vont être vos positions sur un certain nombre de sujets relatifs à l’éducation. Il est tout à fait possible que nous soyons en phase, et que tout ira bien. Mais il pourra y avoir aussi des positions différentes sur certains sujets. Il est important que vous puissiez exprimer votre regard et votre vision ; mais il est aussi important que la majorité, qui votera les budgets et les équipements dans les collèges, puisse avoir un droit d’expression à cette occasion-là. Je n’ai donc pas le sentiment que nous vous mettions à l’écart, puisque vous avez la capacité d’être présenté dans les collèges. Mais je ne voulais pas non plus que la majorité soit à l’écart dans les collèges de vos cantons.

Madame LARONZE a la parole.

Mme LARONZE – Merci de me donner la parole. Je me présente, dans la mesure où je n’ai pas encore pris la parole. Je suis Fleur LARONZE, élue communiste dans le canton de Strasbourg. Je souhaite d’abord apporter une petite précision sur les collèges et notamment les désignations qui ont été proposées. J’aurais souhaité personnellement plus siéger au collège Hans-Arp à l’Elsau, et intervertir avec mon collègue Damien FREMONT, pour lui laisser la place au collège Twinger.

Par ailleurs, j’apprécie votre sincérité, dans la mesure où vous reconnaissez également les différences. Vous avez souligné dans votre introduction votre vision partisane. Elle n’est pas la nôtre : nous avons un mandat d’intérêt général. Nous avons conscience de notre responsabilité et je vous demanderais de respecter également la diversité politique et de ne pas souligner toute forme de discrimination pour des raisons notamment d’étiquette. Notre objectif n’est pas de porter un message politique dans ces instances, mais bien évidemment de reconnaître ce fait majoritaire. Mais cette confiance se donne. Elle n’est pas mise à l’épreuve. Vous pouvez bien évidemment nous faire confiance. Nous représentons la Collectivité. Pourquoi ? Parce que nous avons été élus, certes avec une abstention forte. Nous la reconnaissons également. C’est un véritable drame sur le plan notamment de la démocratie. Toujours est-il que nous avons exactement la même mission que vous. Nous ne sommes pas dans l’opposition, dans ces instances ; nous sommes à vos côtés. Et nous souhaiterions travailler en bonne intelligence. Mais il faut nous laisser travailler avec vous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Madame LARONZE. Sous réserve de l’accord de Monsieur FREMONT, nous procéderons à cet échange. Nous sommes d’accord. Jean-Philippe VETTER demandait la parole.

M. VETTER – Merci, Monsieur le Président. Je souhaite juste dire un petit mot. Strasbourg a été citée avant en exemple par le groupe des écologistes. Je peux vous dire, en tant qu'élu à Strasbourg, que nous n'aurions jamais pu imaginer un conseil d'école sans la présence d'élus membres de la majorité. Donc ce qui a été vrai à Strasbourg doit aussi l'être ici. Ce n'est même pas seulement le fait que, dans les conseils d'administration de collèges, nous puissions entendre la voix de la majorité, mais que la majorité, qui a des leviers de pouvoir, puisse entendre la voix des enseignants, des parents d'élèves. Je trouve donc tout à fait opportun le fait qu'il puisse y avoir des membres d'Europe écologie les Verts, dès lors qu'ils ont été élus dans un canton, mais aussi des membres de la majorité du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Merci pour vos expressions collectives. On m'a signalé une petite modification. Nous ajoutons Catherine RAPP et Alain COUCHOT, concernant le collège Bel Air à Mulhouse. S'il n'y a plus de demande de prise de parole sur les collèges, je propose de passer à un vote collectif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Tous les autres sont pour.

Nous pouvons continuer. Nous passons au Conseil départemental de l'Éducation nationale. Il est consulté sur le fonctionnement des écoles primaires et des transports scolaires, les investissements dans les collèges publics, les modalités générales d'attribution des subventions aux collèges et les secteurs de recrutement des collèges, en lien avec l'Éducation nationale. Il y en a un dans le Bas-Rhin et un dans le Haut-Rhin. Vous avez vu les listes. Est ce qu'il y a sur ce point des demandes de prise de parole ? Monsieur FREMONT a demandé la parole.

M. FREMONT – Oui, je souhaite prendre la parole sur l'ensemble des décisions que nous allons prendre sur les différents postes. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce matin j'ai acheté un billet de loto. Car aujourd'hui, je dois vous l'annoncer, nous avons une chance inouïe. En effet, nous allons maintenant voter pour l'attribution de 581 sièges au sein de différents conseils d'administration à travers toute l'Alsace, de titulaires et de suppléants. Les membres du groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire, à savoir Fleur LARONZE, Ludivine QUINTALLET, Florian KOBRYN et moi-même, nous nous sommes présentés pour 14 de ces 581 sièges soit 2,4 %. Pour mémoire, nous représentons 5 % de cette Assemblée. Nous prenons note que sur ces 14 sièges pour lesquels nous avons candidaté, un seul a été retenu par la majorité politique de cette Assemblée lors des travaux préparatoires, mais pas des moindres. Il s'agit en effet d'un siège de titulaire au sein du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Bas-Rhin (CAUE67).

Intervention d'un élu hors micro.

Oui, il est très important : c'est bien pour cela que nous avons postulé, merci. Petit bémol : ce CAUE du Bas-Rhin, tout comme le CAUE du Haut-Rhin sont amenés à disparaître dans les semaines ou mois à venir, au profit du CAUE d'Alsace, pour lequel bien entendu notre candidature n'a pas été retenue. Nous notons le sens de l'humour. Cela nous touche énormément. C'est en toute logique nous ne nous ne pouvons pas voter pour cette mascarade.

Si nous nous sommes présentés au suffrage universel dans nos cantons, c'est bien par envie de travailler au service de la population, pour l'intérêt général, de façon constructive et positive, comme vous l'avez énoncé précédemment. Je vous le dis en toute sincérité. N'oublions pas, chers collègues, de quelque bord politique que nous soyons, qu'en méprisant la diversité que nous apportons dans cette Assemblée nous mépriserions la diversité de la population que nous représentons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le CAUE du Bas-Rhin, la demande avait été formulée par Monsieur KOBRYN, avec qui j'ai échangé au cours de la semaine. Nous avons essayé de trouver une solution. C'était une demande de votre part d'intégrer le CAUE du Bas-Rhin.

Par conséquent, nous avons quand même exaucé cette demande, à ce stade. J'entends vos remarques et vos frustrations mais il y a aussi beaucoup de frustrations dans la majorité. Au-delà des attentes des sensibilités politiques, il y a des attentes de nombreux collègues. Je dois dire que, souvent, la préférence a été donnée à des élus expérimentés. Ce n'est pas le côté partisan qui a prévalu, mais souvent les compétences, l'engagement et l'expertise des personnes sur ces sujets. Les nouveaux venus dans notre Collectivité, au sein de la majorité, ont été aussi beaucoup écartés de thématiques ou de représentations qui leur tenaient à cœur, au regard de cette situation. Je suis peut-être d'un autre temps, mais je crois beaucoup à la vertu du travail. Quand on arrive dans une nouvelle Collectivité, on s'engage, on s'implique et, assez naturellement, les responsabilités viennent ensuite. En tout cas, nous sommes nombreux à être passés par ces stades-là, pour ensuite occuper des places et des représentations plus importantes. Je me souviens qu'en 2004, quand je suis devenu conseiller général, j'ai dû d'abord apprendre avant de pouvoir légitimement revendiquer des responsabilités ou des places particulières dans un certain nombre d'organismes. Je comprends votre frustration, qui est légitime, mais sachez que de nombreux élus dans cette salle sont frustrés de ne pas avoir eu les réponses positives à leurs sollicitations. Cela a été compliqué.

Nicolas MATT souhaitait s'exprimer.

M. MATT – Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'abord d'un point technique concernant le Conseil départemental de l'Éducation nationale du Bas-Rhin. Parmi les suppléants, il y aurait un échange à opérer entre Anne TENENBAUM et Anne REYMANN.

Sur le fond, j'entends les commentaires de nos collègues du groupe comprenant notamment Europe écologie les Verts, qui parlent de mépris, qui se sentent maltraités. J'ai envie de dire : ne soyez pas durs avec votre propre formation politique, parce que, finalement, le renouveau démocratique est là, est en marche. En considérant ce qui se passe ici, la façon dont sont distribuées les différentes représentations, j'ai l'impression que le Président et son équipe se sont calés à la virgule près sur la façon dont a opéré la Maire de Strasbourg, qui est de votre formation politique, quand elle a distribué les représentations et les responsabilités aux différents membres des groupes politiques à la Ville de Strasbourg. Si vous trouvez une différence, faites-le nous savoir, en termes de pourcentage ou de représentation. Il existe peut-être une différence, dans la mesure où nous n'avons même pas eu le droit de protester, de s'exprimer ou de faire remonter certaines préférences. Je trouve que, par rapport à la politique de représentation mise en œuvre par Europe écologie les Verts et ses alliés communistes lorsqu'ils sont au pouvoir, je pense qu'ici, dans notre Assemblée, nous faisons preuve d'un esprit d'ouverture presque encore plus large. Donc si cette méthode ne vous convient pas, n'hésitez pas à discuter avec vos alliés d'Europe écologie les Verts à Strasbourg en leur demandant plus de représentativité pour les groupes d'opposition, qui sont beaucoup plus nombreux par ailleurs et qui sont, en termes de pourcentages, beaucoup moins représentés. Donc n'hésitez pas à faire porter cette voix du renouveau démocratique que vous espérez incarner à Strasbourg chez vos propres alliés. Ensuite, vous viendrez nous dire ici ce qu'il faut appliquer comme modèle strasbourgeois, et nous verrons ce que nous pourrions faire. Mais je pense que tout un chacun a une certaine introspection à faire concernant son envie par rapport à ce qui se passe réellement quand sa propre formation est au pouvoir. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN souhaitait reprendre la parole.

M. KOBRYN – Oui, pour deux choses. Tout d'abord, je pense que nous ne sommes pas là pour faire le troisième tour des élections municipales, donc on ne va pas à chaque fois faire le parallèle. En revanche, je voulais juste préciser que ce ne sont pas des frustrations personnelles que nous avons, et que c'est vraiment au nom de ce que nous représentons. Sur la question du CAUE, j'avais effectivement postulé pour le CAUE du Bas-Rhin. Nous souhaitons juste relever que le seul siège qui nous a été attribué est un siège qui sera

supprimé d'ici six mois. C'est la seule chose que nous voulions mettre à la connaissance de l'ensemble de nos collègues. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Je vous propose de passer au vote. Je me pose une question par rapport à l'avancée de notre matinée. Vous avez tous été destinataires des listes. Je comprends que vous puissiez vous opposer, au regard de vos expressions. Mais je vous propose de procéder à un vote global, sans quoi nous perdrons beaucoup de temps pour aboutir au même résultat. Quelqu'un dans l'Assemblée s'oppose-t-il à ce que nous procédions de cette façon ? Il n'y a pas d'opposition.

Intervention hors micro d'un élu.

Nous proposons donc de procéder à un vote global, à l'exception de celui sur le FEDER. Qui est contre ? Quatre voix contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Avant de passer au Comité régional de programmation FEDER, nous devons vérifier un point technique.

CD-2021-7-0-6 - Désignation d'un conseiller d'Alsace pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au point suivant sur la désignation d'un conseiller d'Alsace pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace dans les actes établis en la forme administrative donc par le Président. Il s'agit de Pierre BIHL, en tant que Premier vice-président, et d'Isabelle DOLLINGER, en tant que Deuxième vice-présidente. Denis voulait s'exprimer.

M. SCHULTZ – Je voulais juste revenir sur le rapport précédent. Il semble que seuls deux élus du Département peuvent siéger dans le conseil d'administration du SDEA, alors que nous en avons présenté trois. Je trouve un peu dommage que des représentants du Département qui sont déjà dans l'assemblée générale du SDEA en tant que représentants des commissions locales soient désignés.

M. LE PRÉSIDENT – Sont-ils doublement représentants ? Nous perdons des places, à ce moment-là.

M. SCHULTZ – C'est un dommage, parce que nous aurions une représentation plus forte de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du SDEA.

M. LE PRÉSIDENT – Cela ne m'avait pas été signalé. Effectivement, cela n'a pas de sens. Pouvez-vous vérifier cela ?

M. SCHULTZ – Au conseil d'administration, nous avons présenté trois titulaires pour deux places. À l'assemblée générale, il y a douze titulaires, dont près de la moitié sont déjà représentants de leur collègue au titre des intercommunalités. C'est dommage.

M. LE PRÉSIDENT – Tu as raison. Visiblement, il y a une petite erreur concernant le nombre de représentants. Et il n'y a pas de sens que les collègues qui siègeraient déjà au nom de leur collectivité municipale ou intercommunale y siègent deux fois. Nous allons faire cet ajustement. Merci Denis de nous avoir signalé cet élément.

Je reviens sur le rapport relatif aux actes administratifs, avec les représentations proposées

à Pierre BIHL et à Isabelle DOLLINGER. Est ce qu'il y a une opposition à cela ? Une abstention ? Je vous remercie.

CD-2021-7-0-5 - Désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace dans divers organismes

M. le Président, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Pouvons-nous revenir au FEDER ? En cas de souci, nous pourrions régulariser la situation en septembre. Il s'agit des financements au titre du FEDER. Vous avez vu la liste proposée. Qui est contre la liste proposée ? Le groupe des Verts et apparentés est contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le SDEA, je propose de voter cela et nous réajusterons en septembre, au regard des éléments que nous aurons pu vérifier. Qui est contre ? Les Verts ne votent pas contre. Vous abstenez-vous ? Non. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Tous les rapports ont été vus. Il est 11 heures. Je vous propose de nous accorder un quart d'heure de pause avant la Commission permanente, pour que nous puissions avancer jusqu'au déjeuner.

La séance est levée à 11 heures 15